

***Center For Entrepreneurship and
Executive Development Tunisia
"CEED Tunisia"***

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport d'Audit

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Tunis, le 31/07/2023

Messieurs les dirigeants de l'association

CEED Tunisia

04 Rue JAMIL BOUTHAYNA,

Menzeh 1

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'association « CEED Tunisia » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 faisant apparaître un total de 432.845 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un déficit de <34.428> DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 343.754 DT et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité ;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Régularité des comptes de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Le commissaire aux comptes
Sofiène EL BEHI

EL BAH I SOFIENE
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Matricule: 1/00777



Etats Financiers

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités	B.1	343 754	356 951
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		7 074	-
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B.2	11 000	11 000
Immobilisations corporelles	B.3	71 017	69 968
Immobilisations incorporelles	B.3	-	-
Total des actifs		432 845	437 919
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		394	394
Autres passifs courants	B.4	40 239	53 932
Fournisseurs et comptes rattachés		20 597	12 889
Provisions		-	-
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		61 230	67 216
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		35 340	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		370 703	143 465
Excédent ou déficit de l'exercice		<34 428>	227 239
Total des actifs nets	B.5	371 615	370 703
Total des passifs et Actifs nets		432 845	437 919

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Période allant du 1er janvier au 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits			
Revenus des activités et manifestations		75 389	4 318
Subventions de fonctionnements	R.1	1 425 826	1 097 162
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports	R.2	-	2 930
Autres gains		-	1 576
Quote part des subventions d'investissement		10 318	-
Total des produits		1 511 533	1 105 985
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R.2	26 581	17 730
Charges de personnel	R.3	269 749	342 507
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		44 618	41 974
Autres charges courantes	R.4	1 205 012	476 418
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	118
Total des charges		1 545 961	878 747
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<34 428>	227 239

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté le 31 Décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Au 31.12.22	Au 31.12.21
Flux de trésorerie liés à l'activité courante		
Encaissement des Cotisations des Adhérents	-	2 930
Encaissement des revenus des activités et manifestations	75 389	4 318
Encaissement des subventions de fonctionnement	1 425 826	1 097 162
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<1 050 192>	<540 493>
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<167 012>	<201 743>
Autres décaissements des activités courantes	<251 146>	<159 379>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	32 864	202 793
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	<45 667>	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	4 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	<3 480>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<45 667>	520
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	<12 804>	202 313
Trésorerie au début de l'exercice	356 557	153 245
Trésorerie à la clôture de l'exercice	343 754	356 557

Notes aux Etats Financiers

I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Center for Entrepreneurship and Executive Development Tunisia « CEED Tunisia », est une association tunisienne à caractère entrepreneuriale qui a été fondée le 03 décembre 2014. Elle a comme objectif principal la formation, l'encadrement et le suivi des jeunes entrepreneurs afin de les inciter à créer de nouvelles entreprises et ainsi promouvoir le secteur industriel.

Les programmes de l'association tournent autour des 3 axes principaux suivants :

- 1- L'appui ;
- 2- L'accompagnement ;
- 3- La formation.

II- EXERCICE SOCIAL :

L'exercice social s'étend du 01 janvier au 31 décembre.

III- REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de « CEED Tunisia », arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués :

Les états financiers de l'association CEED TUNISIE sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45***Les liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courant comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent une valeur de 343.754 DT au 31 Décembre 2022 contre une valeur de 356.951 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se rapportent aux soldes en banque détaillés comme suit:

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Banque	342 621	355 818
Régies d'avances et accreditif	1 133	1 133
Total des Liquidités et équivalents de liquidités	343 754	356 951

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent 11.000 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se rapportent au dépôt et cautionnement au titre du siège social de l'association.

B.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes totalisent 71.017 DT à la clôture de l'exercice 2022 contre 69.968 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Développement Web	2 520	2 520
Equipement de bureau	81 677	80 928
Matériel informatique	110 539	82 052
Installation et aménagement	23 990	7 559
Amortissement	<147 709>	<103 091>
Total des immobilisations corporelles et incorporelles nettes	71 017	69 968

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 40.239 DT au 31 Décembre 2022 contre un solde de 53.932 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Etat Impôts et taxes	15 483	23 630
Créditeurs divers (*)	5 293	5 023
Sécurité sociale	14 963	25 279
Charges à payer	4 500	-
Total des passifs courants	40 239	53 932

(*) Les créiteurs divers comportent un montant de 3.893 DT correspondant à des fonds obtenus auprès d'une source inconnue. L'association CEED a procédé au dépôt d'une lettre explicative adressée au gouverneur de la banque centrale. A la date de ces états financiers, aucune réponse n'a été parvenue.

B.5. Actifs nets

Les actifs nets présentent un solde de 371.615 DT à la clôture de l'exercice 2022 contre 370.703 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se présentent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Subvention d'investissement	35 340	-
Excédents reportés	370 703	143 465
Excédent ou déficit de l'exercice	<34 428>	227 239
Total des actifs nets	371 615	370 703

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Les produits**

Les subventions et dons reçus s'élèvent à 1.425.826 DT à la clôture de l'exercice 2022 contre 1.097.162 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se rapportent aux dons et subventions reçus durant l'année.

R.2. Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements

Les achats consommés totalisent 26.581 DT au 31 Décembre 2022 contre 17.730 DT au 31 Décembre 2021 et se présentent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Achats d'études et prestations de services	1 750	2 474
Autres achats	24 831	15 256
Total des achats consommés	26 581	17 730

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 269.749 DT au 31 Décembre 2022 contre 342.507 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Charges de personnel	230 592	290 940
Charges sociales patronales	39 157	49 167
Autres charges de personnel	-	2 400
Total des charges de personnel	269 749	342 507

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes présentent un solde de 1.206.510 DT au 31 Décembre 2022 contre un solde de 476.418 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

<i>Description</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Donation (*)	55 000	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	592 267	87 605
Missions, réceptions, voyages et déplacements	238 148	79 496
Locations	218 123	82 699
Publicité, publication et relations publiques	50 651	176 502
Impôts et taxes	6 723	3 124
Entretien et réparation	18 587	17 313
Frais postaux et télécom.	21 761	26 849
Services bancaires et assimilés	1 564	2 658
Divers	3 685	172
Total des autres charges courantes	1.206.510	476 418

(*) Les montants mentionnés sous la rubrique "donations (55000)" correspondent à des prêts d'honneur. Il convient de souligner que ces prêts sont octroyés dans un esprit de confiance et d'engagement moral. Contrairement à des prêts traditionnels, les bénéficiaires de ces prêts d'honneur ne sont pas tenus par une obligation légale de remboursement. Cependant, ils s'engagent moralement à restituer les montants reçus dans la mesure de leurs possibilités futures. Les montants encaissés ultérieurement seront considérés comme revenus des activités et manifestation.